

# L'exégèse canonique

XIV 5 n° 265 septembre - octobre 2019

revue  
catholique  
internationale

5

# communio

Comment interpréter l'Écriture Sainte aujourd'hui ? La réponse apportée par l'exhortation post-synodale *Verbum Domini* à cette question invite à une approche canonique et à une interprétation théologique des traditions bibliques. Le dossier présenté cherche, d'une part, à définir l'exégèse canonique en montrant comment elle s'enracine dans la Tradition de l'Église et vise, d'autre part, à en illustrer l'impact et la fécondité pour une juste compréhension des textes bibliques dans le contexte contemporain.

**Éditorial Olivier Artus : La dimension canonique de l'exégèse biblique**

## Thème

- Thomas Römer** La canonisation du Pentateuque
- Dominique Poirel** L'histoire, l'allégorie et la théologie
- Olivier Artus** La refondation d'une approche canonique de l'Écriture, dans le contexte de la réception de la Constitution conciliaire *Dei Verbum*
- Exhortation post-synodale Verbum Domini** §32-34.
- Christophe Raimbault** Comment mettre en œuvre, en exégèse biblique, le n°34 de *Verbum Domini* ?
- Florent Urfel** L'exégèse est-elle une science théologique ?
- Eric de Moulins Beaufort** Liturgie et canon des Écritures

## Signets

Un incroyable voyage

Arie Folger  
Jacques Servais

L'événement Paul Claudel dans la vie et l'œuvre de H.U. von Balthasar

Avec le soutien du

**CNL** Centre National du Livre

Revue bimestrielle  
Le numéro : 14,00 €

ISSN X-0338-781-X  
ISBN 978-2-91511-79-8

*Moïse*, détail du Tombeau de Jules II  
Michel-Ange,  
basilique Saint-Pierre-aux-Liens,  
Rome (vers 1513-1515).  
Statue en marbre (235 cm)  
photographie de Moshe Harosh



9 782915 111798

www.communio.fr

# L'exégèse canonique



# La canonisation du Pentateuque

Thomas  
Römer

« Moïse mit cette Torah par écrit »  
(Deutéronome 31,9).

## Torah et Pentateuque

Le nom Pentateuque vient de la traduction grecque qui fait allusion aux cinq livres qui se trouvent dans cet ensemble. La tradition juive parle de *Torah*, mais connaît également l'expression « cinq cinquièmes de la torah », *hamṣat haṭ-torah*<sup>1</sup>. On ne peut savoir avec certitude dans quelle direction va l'influence : est-ce que l'expression hébraïque est à l'origine du terme grec ou est-ce ce dernier qui a inspiré l'expression hébraïque ? Les cinq livres du Pentateuque portent en français des titres hérités de la traduction grecque et repris ensuite dans la Bible latine (*Génèse, Exode, Lévitique, Nombres, Deutéronome*) ; alors que les noms hébreuques reprennent un mot de la première phrase du livre (*Bereshit* [« Au Début »], *Shemot* [« Noms »], *Wayyiqra* [« Il appela »], *Bemidbar* [« Au désert »], *Devarim* [« Paroles »]), pratique courante dans le Proche-Orient ancien. On a pris l'habitude de traduire le mot « *Torah* » par « Loi » mais, en regardant l'ensemble des textes qui se trouvent dans ces livres, on observe qu'il y a autant de textes narratifs que de textes législatifs. Il convient donc de traduire *Torah* par « Enseignement, Instruction », ce qui correspond d'ailleurs au sens de la racine hébraïque qui est à la base du substantif.

## L'attribution du Pentateuque à Moïse

Le personnage humain principal du Pentateuque est Moïse, puisque sa vie couvre l'ensemble allant du deuxième jusqu'au cinquième livre – il naît au chapitre 2 du livre de l'*Exode* et le dernier chapitre du *Pentateuque* (*Deutéronome* 34) relate sa mort. Ainsi a-t-on pu désigner le *Pentateuque* comme étant une biographie de Moïse<sup>2</sup>.

L'importance de Moïse dans le *Pentateuque* a sans doute préparé l'idée selon laquelle ce serait Moïse qui en serait l'auteur. Or, le *Pentateuque* dans son ensemble est une littérature anonyme, non signée. En revanche, de nombreux textes législatifs (*Exode* 24,4; *Deutéronome*

1. Le terme *Hamash* désigne le *Pentateuque* en forme d'un livre imprimé (parfois avec des commentaires).

2. R. P. Knibram, "The Composition of the Pentateuch", in *SBL Seminar Papers 24*, Atlanta, Scholars Press, 1985, p. 393-415.

I,1; 4,45 etc.) sont attribués à Moïse. C'est cette attribution de la Loi à Moïse qui a permis à la tradition juive et chrétienne de faire de lui l'auteur de tout le Pentateuque (voir Philon d'Alexandrie, *De vita Mosis*, I § 84; Marc 12,26; 2 Corinthiens 3,14, etc.).

L'origine de l'attribution de l'ensemble de la *Torah* reste assez inexpliquée. Il n'est pas impossible qu'elle soit liée, à Alexandrie, à la construction d'Homère et du canon homérique. On observe, en effet, un certain nombre de parallèles entre ces deux figures. La question de leur historicité est débattue: s'agit-il d'individus historiques ou de figures construites pour donner un auteur à une œuvre? Il existe, et pour le moins important entre les dates présumées des textes originaux et les premiers manuscrits disponibles. Et finalement, les deux figures sont à l'origine d'un « canon ». On pourrait ainsi se demander si l'attribution du Pentateuque à Moïse ne vient pas de l'importance d'Homère pour les philologues grecs à Alexandrie. Les intellectuels juifs auraient ainsi voulu montrer à leurs collègues grecs que leurs écrits fondamentaux avaient un auteur aussi important et bien plus ancien qu'Homère.

### Le concept de « canon »

#### Thème

L'exégèse historico-critique est unanime à considérer l'attribution du Pentateuque à Moïse comme une construction théologique qui ne correspond pas aux données historiques<sup>3</sup>. Historiquement, c'est sans doute durant l'époque perse que le Pentateuque a vu le jour, non pas en tant que composition *ad hoc*, mais en tant que résultat d'un long processus de transmission et de compilation de différentes traditions narratives et législatives. On parle souvent de canonisation du Pentateuque qui devient ainsi le noyau de la Bible juive et aussi de la Bible chrétienne.

Le mot français de canon vient du grec *kanón* qui signifie d'abord « roseau, canne » et par extension « norme, règle » (voir dans le Nouveau Testament Galates 6,16; 2 Corinthiens 10,13 et 15). Le mot grec est peut-être un emprunt du mot hébreu *qanâ* (« tige, branche »). On parle d'un « canon » pour désigner un corpus de livres qui est considéré comme fondamental, comme indispensable soit sur le plan religieux, soit sur le plan de l'enseignement.

Ainsi, il existe des « canons » éducatifs chez les Grecs qui ont « canonisé », par exemple, l'œuvre homérique. La fixation d'un canon reflète donc le souci de répertorier des écrits fondateurs et de transmettre

<sup>3</sup> Pour une histoire de la recherche de la mise en question de l'authenticité

mosaïque, voir compléments bibliographiques à la fin de cet article.

ce canon, alors considéré comme fournissant le fondement identitaire d'un groupe ou d'une religion.

Le terme « canon » n'est pas utilisé dans le judaïsme pour parler des livres bibliques. Par rapport à la Bible, l'emploi du terme est d'origine chrétienne; on le trouve pour la première fois chez Athanase qui, en 367, dans sa lettre de Pâques, parle de « canon » pour désigner l'ensemble des textes reconnus par l'Eglise comme inspirés et devant donc figurer à l'intérieur de la Bible chrétienne.

Le judaïsme utilise l'expression « écrits » ou « écrits saints » (*kitbê ha-qodesh*, par exemple chez Philon d'Alexandrie, Flavius Josèphe et dans la Mishna) pour désigner les livres qui ont été intégrés dans la Bible hébraïque.

Ce que l'on désigne par « canonisation du Pentateuque » est la fixation des écrits qui figurent à l'intérieur de la *Torah*. Cette fixation n'inclut nullement celle d'un texte uniforme comme l'attestent les variantes des manuscrits du Pentateuque à Qumrân et, également, le *Pentateuque* marinat qui reflète une transmission textuelle différente de celle qui a abouti au texte dit massorétique. On trouve aussi à Qumrân un des fragments d'un « Pentateuque réécrit » qui contient apparemment le même fil narratif tout en s'écartant de manière considérable du texte qui deviendra le texte traditionnel. Il semble que ce *Pentateuque* réécrit avait, à Qumrân, donc aux deux derniers siècles ayant l'ère chrétienne, le même statut que le *Pentateuque* proto-massorétique ou le *Pentateuque* marinat<sup>4</sup>. La « canonisation » du Pentateuque à l'époque perse permet, par conséquent, des variantes textuelles importantes qui se poursuivent jusqu'à l'établissement d'un texte consonantique standard.

Ce qui se passe à l'époque perse, c'est la quête d'un document fondateur qui puisse être accepté et adopté par tous les milieux du judaïsme courant.

### La constitution du Pentateuque

Les traditions les plus anciennes du Pentateuque remontent bien au-delà de l'époque perse. Bien qu'aucun consensus sur la formation du Pentateuque n'existe actuellement<sup>5</sup>, la plupart des chercheurs semblent

<sup>4</sup> G. J. BROOKE, "Canon' in the Light of Qumran Scrolls", in P. S. Alexander et J.-D. Kaestli (éd.), *The Canon of Scripture in Jewish and Christian Tradition - Le canon des Ecritures dans les traditions juive et chrétienne* (PIRSB 4), Prahins, éditions du Zèbre, 2007, p. 81-98.  
<sup>5</sup> Pour une orientation voir C. NIHAN et T. RÖMER, "Le débat actuel sur la formation du Pentateuque", in T. Römer, et al. (éd.), *Introduction à l'Ancien Testament (2004)* (Le Monde de la Bible 19), Genève: Labor et Fides, 2009 (2<sup>e</sup> éd.), p. 158-184.

d'accord sur le fait que les traditions concernant Jacob et les traditions de l'Exode sont parmi les plus anciennes qui aient été intégrées dans le Pentateuque. À l'origine, ces traditions furent (d'abord sous forme orale) transmises dans le Nord avant que le roi Jéroboam II en ait fait des traditions fondatrices en demandant peut-être une mise par écrit<sup>6</sup>. Ces traditions semblaient avoir été conservées dans le sanctuaire de Béthel qui était apparemment le sanctuaire le plus important du royaume d'Israël. Il est possible que le «Code d'Alliance» (*Exode 20-23*) ait également vu le jour au VIII<sup>e</sup> siècle, dans le royaume du Nord.

La destruction de Samarie par les Assyriens en 722 marque la fin du royaume d'Israël. De nombreuses traditions du Nord arrivèrent alors dans le royaume de Juda, soit dans les bagages des réfugiés, soit *via* le sanctuaire de Béthel qui fut récupéré par Juda, probablement sous le règne du roi Josias. Sans doute, ces traditions demeurèrent-elles aussi auprès de la population israélite qui n'avait pas été déportée par les Assyriens, mais il est difficile de savoir sous quelle forme.

Au VIII<sup>e</sup> siècle, le royaume de Juda connaît un grand essor, et le roi Josias et ses conseillers profitent de l'affaiblissement des Assyriens pour affirmer l'importance de Jérusalem et de Juda. Les scribes de Josias reprennent ainsi l'histoire de l'Exode en la réécrivant et en introduisant peut-être la figure de Moïse. Ce faisant, ils utilisèrent la figure de Moïse comme une espèce de riposte à l'idéologie royale assyrienne. Le document qui contenait cette première histoire de Moïse n'est pas parvenu jusqu'à nous dans sa forme d'alors, car il a été révisé par la suite. On a souvent remarqué que l'histoire de la naissance de Sargon qui fut rédigée vers la fin du VIII<sup>e</sup> siècle et qui avait pour but de faire reconnaître Sargon II comme roi légitime, malgré une origine douteuse, est parallèle à l'histoire de la naissance de Moïse. En transposant la légende de Sargon sur Moïse, les scribes de Josias font de ce dernier l'égal du plus puissant des rois mésopotamiens<sup>7</sup>. La fuite de Moïse ainsi que son retour rappellent d'ailleurs les périéties de l'ascension au trône du roi Assarhaddon telles qu'elles figurent dans des oracles assyriens. Au nom de Yhwh, Moïse affronte alors la puissance de l'Egypte qui, à l'époque de Josias, avait repris brièvement le contrôle du Levant.

Quant à l'histoire de Jacob, il est difficile de savoir quand elle a été liée pour la première fois à l'histoire d'Abraham et d'Isaac. Il est clair que la triade généalogique des Patriarches est une construction tardive, et

## Thème

il est possible que ce lien, sur le plan littéraire, n'ait été fait qu'après la destruction de Jérusalem en 587<sup>8</sup>.

Le rouleau qui deviendra plus tard le dernier livre du Pentateuque, le Deutéronome, a certainement vu le jour au VII<sup>e</sup> siècle avant l'ère chrétienne<sup>9</sup>. Le centre du livre est constitué d'une «loi de centralisation» (*Deutéronome 12*), selon laquelle Yhwh choisit un seul sanctuaire où l'on peut lui offrir des sacrifices. Ce livre commençait à l'origine par un appel qui se trouve actuellement dans les versets 4 et 5 du ch. 6 mais qui fut l'introduction originelle du livre: Sēma' yisrā'ēl yhwh əlōhēnū yhwh 'ehād: «Écoute Israël, Yhwh est notre Dieu, Yhwh est UN.» Il s'agit en effet de deux affirmations centrales qui s'expliquent fort bien dans le cadre de la réforme josianique: Yhwh est le (seul) Dieu d'Israël et il est un, c'est-à-dire qu'il ny a que le Yhwh de Jérusalem, et pas de Yhwh de Samarie, de Téman, de Béthel et d'ailleurs. Le fait que Yhwh soit «un» correspond d'ailleurs au fait qu'il existe un lieu de culte légitime, comme l'expliquera le livre du Deutéronome, surtout au chapitre 12. Ce chapitre ouvre la partie centrale du livre, le code deutéronomique, qui a été conçu pour réécrire, actualiser et remplacer le «Code d'Alliance» afin de l'adapter à la nouvelle situation socio-économique du VII<sup>e</sup> siècle. Le langage et le concept d'alliance ou de traité que l'on trouve dans le Deutéronome proviennent des traités de vassalité assyriens qui obligeaient les vassaux du grand roi assyrien à aimer leur suzerain. Les parallèles les plus proches se trouvent dans le serment de loyauté qu'Assarhaddon a fait prêter aux rois vassaux en 672 en faveur de son fils Assurbanipal. La première édition du Deutéronome comprenant *gross modo* 6,4-5 et 12,13-18 + 13\* + 16-18\* + 28 a vu le jour sous le règne de Josias selon le modèle du serment de loyauté d'Assarhaddon. Ce traité fut très largement diffusé par les Assyriens. Récemment, on a trouvé une copie de ce traité à Tel Tayinat en Turquie à l'intérieur d'un sanctuaire, ce qui prouve que les Assyriens avaient coutume d'en accrocher des copies. Il est donc hautement probable qu'existaient une copie de ce traité dans le temple de Jérusalem qui a servi de modèle aux scribes de Jérusalem pour imaginer, dans le livre du Deutéronome, la relation entre Yhwh et «Israël» sur le mode de ce traité<sup>10</sup>. À l'époque de Josias, le Deutéronome fut conservé dans la même bibliothèque que les livres de Josué, Samuel et Rois; une sorte de bibliothèque ou d'histoire «deutéronomiste» qui retracrait l'histoire d'Israël

<sup>8</sup> M. KÖCKER, "Wie wurden Abram und Jakob überliefert? zu einer 'Vätergeschichte' verbunden?", *HeBAI* 3,1, 2014, p. 43-66.  
<sup>9</sup> Pour plus de détails voir T. RÖMER, H. U. STREYMAN, "Deuteronomy 28 and Tell Tayinat", *L'École deutéronomiste à l'œuvre* (MdB 56), Genève: (online) 34, 2013, 13 p.

<sup>10</sup> J. LAUTINGER, "Esarhaddon's Succession Treaty at Tell Tayinat: Text and Commentary", *JCS* 64, 2012, p. 87-123; M. GERMARDS, "Aussetzungsgeschichte des Mose, Literatur- und Tradition

depuis Josué pour se conclure avec le règne de Josias qui est présenté en 2 Rois 23,25 comme le roi qui suit tous les préceptes du *Deutéronome*.

Lorsque Jérusalem fut détruite par les Babyloniens en 587, la famille royale et l'aristocratie déportées à Babylone, il apparut nécessaire de récrire l'*histoire*<sup>11</sup>. Une deuxième génération de deutéronomistes procéda ainsi à une nouvelle édition de l'*histoire* en ajoutant les chapitres 2, Rois 24-25 et en révisant l'*histoire* antérieure dans le but de montrer que la chute de Jérusalem était la sanction de Yhwh contre son peuple et ses rois, lesquels n'avaient pas respecté les préceptes divins contenus dans le *Deutéronome*. C'est Yhwh lui-même qui fut venir les Babyloniens pour mettre fin à la royauté allant jusqu'à provoquer la destruction de son temple (2,Rois 24).

Un deuxième courant qui écrit une histoire, mais une histoire des origines, est le courant sacerdotal. Les traits les plus marquants du style des textes sacerdotaux sont une certaine sobriété, le goût des précisions numériques, la présence de généalogies, de listes et la préférence pour tout ce qui relève du culte et de la liturgie. L'intérêt du document sacerdotal pour le sanctuaire (*Exode* 25,31 et 35-40), pour les sacrifices (Lévitique 1-7) et pour le clergé constitué par Aaron et ses fils (Lévitique 8-10) correspond à un souci d'organiser la communauté juive au début de l'époque perse autour du clergé et du temple reconstruit, tout en tenant compte de l'éclatement géographique du judaïsme<sup>12</sup>. En effet, on trouve dans l'écrit sacerdotal des rites et des fêtes qui forgeront l'identité juive après l'exil babylonien et qui sont donnés bien avant la révélation du culte au Sinai: le *Sabbat* est mentionné au moment de la création (*Genèse* 2,1-3), les fondements des règles alimentaires sont donnés après le Déluge (*Genèse* 9,3-4), la circoncision devient le signe de l'alliance avec Abraham et sa descendance (*Genèse* 17) et la fête de la Pâque et des pains sans levain est instituée au moment de la sortie d'Egypte (*Exode* 12,1-13). De la sorte, ces rituels ne sont pas liés à un pays précis, mais peuvent être accomplis en diaspora; ils sont d'ailleurs restés constitutifs pour le judaïsme jusqu'à nos jours.

Les textes sacerdotaux insistent sur le fait que le Dieu d'Israël est le Dieu de toute l'humanité et le maître de l'univers entier; l'être humain, homme et femme, est créé à son image et reçoit la création comme un don dont il est responsable. Dieu fait alliance avec toute l'humanité à travers Noé (*Genèse* 9); puis il choisit Abraham pour que celui-ci soit le

11. T. RÖMER, "Et l'exil créa la Bible. Histoire d'une crise théologique", *Le Monde de la Bible* 226, 2018, p. 54-61.  
12. A. de Pury, "Pe as the Absolute Beginning", in T. Römer et K. Schmid (éd.),

*Les dernières réductions du Pentateuque, de l'Hexateuque et de l'Emmataque* (BETH 203), Leuven, Peeters - University Press, 2007, p. 99-128.

père d'une multitude de nations et fait alliance avec lui (*Genèse* 17). Au sein de sa descendance, Dieu met à part les lévites et, parmi eux, Aaron et sa lignée, pour célébrer le culte au nom de tout le peuple. C'est dans le sanctuaire, sur lequel repose la gloire divine, que s'opère la rencontre entre Dieu et les hommes, grâce à la médiation de Moïse et du prêtre Aaron (voir *Exode* 40 et *Lévitique* 9).

Les textes sacerdotaux n'ont pas été écrits d'un seul jet. La rédaction sacerdotale de l'époque perse a sans doute intégré dans son œuvre des prescriptions rituelles plus anciennes, provenant de l'époque de la monarchie. La mise par écrit du document sacerdotal s'est probablement étendue sur plusieurs générations. Il paraît plausible que la première version de l'écrit sacerdotal se soit terminée en *Lévitique* 16, avec le Yom Kippour, le Jour de la Réconciliation<sup>13</sup>. Les auteurs sacerdotaux sont probablement les premiers à avoir effectué un lien littéraire entre les Patriarches et l'*Exode*, en faisant de la promesse faite aux Patriarches le moteur de l'*Exode* (2,23-25)<sup>14</sup> et en construisant une « histoire de la révélation ». Dans l'*histoire* des origines, ils utilisent l'*elohim*, un terme qui peut être compris comme un singulier ou comme un pluriel; pour l'*histoire* d'Abraham, ils emploient l'*shadday* (*Genèse* 17,1) et c'est seulement à Moïse que Dieu se présente comme Yhwh, en renvoyant explicitement à sa révélation comme l'*shadday* à l'époque des Patriarches (*Exode* 6,2-3). Ainsi, l'écrit sacerdotal promeut un « monothéisme inclusif » en montrant que Yhwh est vénéré par tous les peuples même si ceux-ci ne connaissent pas son vrai nom<sup>15</sup>. C'est une option contraire à celle du courant deutéronomique qui insiste fortement sur la ségrégation d'avec les autres peuples et le danger que présentent leurs dieux pour Israël.

Au début de l'époque perse, on peut donc imaginer deux groupes principaux, un groupe deutéronomiste et un groupe sacerdotal qui sont à l'origine de deux grandes compositions littéraires, une composition D et une composition P pour reprendre une expression d'E. Blum<sup>16</sup>.

La promulgation de la *Torah* se fera dans le cadre d'une négociation entre ces deux groupes.

Les textes sacerdotaux n'ont pas été écrits d'un seul jet. La rédaction sacerdotale de l'époque perse a sans doute intégré dans son œuvre des prescriptions rituelles plus anciennes, provenant de l'époque de la monarchie. La mise par écrit du document sacerdotal s'est probablement étendue sur plusieurs générations. Il paraît plausible que la première version de l'écrit sacerdotal se soit terminée en *Lévitique* 16, avec le Yom Kippour, le Jour de la Réconciliation<sup>13</sup>. Les auteurs sacerdotaux sont probablement les premiers à avoir effectué un lien littéraire entre les Patriarches et l'*Exode*, en faisant de la promesse faite aux Patriarches le moteur de l'*Exode* (2,23-25)<sup>14</sup> et en construisant une « histoire de la révélation ». Dans l'*histoire* des origines, ils utilisent l'*elohim*, un terme qui peut être compris comme un singulier ou comme un pluriel; pour l'*histoire* d'Abraham, ils emploient l'*shadday* (*Genèse* 17,1) et c'est seulement à Moïse que Dieu se présente comme Yhwh, en renvoyant explicitement à sa révélation comme l'*shadday* à l'époque des Patriarches (*Exode* 6,2-3). Ainsi, l'écrit sacerdotal promeut un « monothéisme inclusif » en montrant que Yhwh est vénéré par tous les peuples même si ceux-ci ne connaissent pas son vrai nom<sup>15</sup>. C'est une option contraire à celle du courant deutéronomique qui insiste fortement sur la ségrégation d'avec les autres peuples et le danger que présentent leurs dieux pour Israël.

13. C. NIHAN, *From Priestly Torah to Pentateuch: A Study in the Composition of the Book of Leviticus (FAT II/25)*, Tübingen, Mohr Siebeck, 2007.  
14. Voir à la fin de l'article.  
15. K. SCRAMM, "Gibt es eine 'abrahamiche Okumene' im Alten Testament? Überlegungen zur religionspolitischen Theologie der Priesterschrift in Genesis

## La promulgation du Pentateuque au IV<sup>e</sup> siècle

Malgré la possibilité offerte aux Juïdées par Cyrus et ses successeurs de retourner en Judée et de reconstruire le temple de Jérusalem, il restait une importante diaspora à Babylone, de même qu'en Egypte. L'autonomie politique et la cohésion géographique perdues, il fallait trouver un substitut pour dire l'identité du judaïsme naissant.

Les livres d'Esdras et de Néhémie font allusion à la promulgation du Pentateuque en l'attribuant à Esdras. Présenté à la fois comme prêtre et comme scribe, envoyé par le roi perse Artaxerxès (probablement Artaxerxes II), il vient de Babylone à Jérusalem, en apportant une loi qui est, dans sa lettre d'accréditation en *Esdras 7*, qualifiée de loi du Dieu du ciel et de loi du roi perse.

*Néhémie 8* relate ensuite la lecture de la Loi par Esdras à Jérusalem et l'acceptation de cette loi par le peuple :

<sup>3</sup> Il lut dans le livre, sur la place qui est devant la porte des Eaux, depuis l'aube jusqu'au milieu de la journée, en face des hommes, des femmes et de ceux qui pouvaient comprendre. Les oreilles de tout le peuple étaient attentives au livre de la Loi.<sup>4</sup> Le scribe Esdras était debout sur une tribune de bois qu'on avait faite pour la circonstance debout sur place.<sup>5</sup> Ils lisaient dans le livre de la Loi de Dieu, de manière distincte, en en donnant le sens, et ils faisaient comprendre ce qui était lu.

Il est assez plausible que cet épisode reflète la promulgation du Pentateuque et, bien que l'historicité du personnage d'Esdras ne soit pas assurée (il n'est pas mentionné par le Siracide, contrairement à Néhémie), il est vraisemblable que ce soit pendant l'époque perse, entre 400 et 350, que le Pentateuque ait été compilé.

L'implication du roi perse, qui est suggérée en *Esdras 7*, a mené Peter Frei à postuler l'existence d'une « autorisation impériale perse » qui aurait été à l'origine de la compilation de la *Torah*.<sup>17</sup>

Selon cette théorie, il existait une politique achéménide visant à donner aux traditions légales des peuples intégrés dans l'empire une reconnaissance par les autorités perses. Cette théorie a eu un certain succès ; grâce à elle, on pensait pouvoir expliquer pourquoi le Pentateuque contenait plusieurs collections législatives et d'autres documents de provenance et d'idéologie diverses ; on devait en effet regrouper toutes les traditions dont on sollicitait une reconnaissance officielle de la part des Perses en un seul document.<sup>18</sup>

Néanmoins, cette théorie n'a pas beaucoup d'autres appuis en dehors du récit biblique sur Esdras et la loi.

Il existe, certes, une inscription trilingue de Xanthos, dite « trilingue de Létoôn » (en grec, lygien, araméen), mais celle-ci est beaucoup plus restreinte que le Pentateuque et règle un cas précis, celui d'un culte fondé à Xanthos pour un couple divin, dans lequel un satrap perse intervient ; cela atteste que les fonctionnaires perses pouraient à l'occasion réagir à des problèmes culturels locaux. Cependant c'est une inscription qui n'est nullement comparable au Pentateuque. De plus, l'inscription est traduite en araméen, la langue impériale ; ce qui n'est pas le cas pour le Pentateuque. Un document comme le Pentateuque écrit en hébreu, avec son mélange de textes narratifs et légaux, n'était d'aucune utilité pour les autorités perses.<sup>19</sup>

S'il faut abandonner la théorie de l'autorisation impériale, il reste possible de penser que les élites qui ont compilé le Pentateuque étaient au courant de la pratique des fonctionnaires perses qui autorisaient, à l'occasion, des coutumes locales (voir aussi le cas du prêtre égyptien Oudjahorresnê au service du roi perse, qui est envoyé par ce dernier pour restaurer le culte à Sais et dont la mission ressemble à celle d'Esdras<sup>20</sup>). Ainsi, ces élites avaient peut-être en tête de se mettre sous l'autorité du roi perse.

Mais avant tout, il faut considérer la promulgation de la *Torah* comme une décision intra-judeenne et israélite.

Où a-t-on pris la décision de mettre ensemble les traditions fondatrices pour constituer le Pentateuque ? On dit souvent, en se fondant sur les livres d'Esdras et de Néhémie, que la « canonisation » du Pentateuque s'est faite à Jérusalem où existe, dès la fin du V<sup>e</sup> siècle, le deuxième temple reconstruit. Mais il ne faut peut-être pas surestimer l'importance de Jérusalem, d'autant plus que, selon Israel Finkelstein, Jérusalem n'a été très peuplée qu'à l'époque hellénistique.<sup>21</sup>

<sup>17</sup> P. FREI, "Zentralgewalt und Lokautonomie im Achämenidenreich", in P. Frei et K. Koch, *Reichsdeutsche und Reichsorganisation im Perserreich* (OBO 55), Freiburg (CH) – Göttingen, Universitätsverlag – Vandenhoeck & Ruprecht 1996, p. 5-131.

<sup>18</sup> Voir à la fin de l'article.

<sup>19</sup> *Id.*

<sup>20</sup> J. BRINKMANS, "The Mission of Udjahorresnet and Those of Ezra and Nehemiah", *JBL* 106, 1987, p. 409-421.

<sup>21</sup> I. FINKELSTEIN, "The Territorial Extent and Demography of Yehud/Judea in the Persian and Early Hellenistic Periods", *RB* 117, 2010, p. 39-54.

Rappelons que, selon Esdras 7, Esdras vient avec sa loi de Babylone, ce qui implique une reconnaissance de l'importance de la Gôthî bâbylonienne dans la compilation des traditions qui seront « canonisées » dans le Pentateuque.

*Il faut également, et contre la présentation des livres d'Esdras, et de Néhémie, compter avec un apport important des habitants de l'ancien royaume du Nord, qui deviendront les Samaritains et qui considèrent la Torah, le Pentateuque, comme leur Ecriture sainte, et seulement la Torah.*

Selon Flavius Josèphe, le temple samaritain sur le Garizim n'aurait été construit qu'à l'époque hellénistique par des prêtres dissidents de Jérusalem (*Antiquités juives* II, 317-319). Cependant, les fouilles d'Y. Magen sur ce site ont montré que le sanctuaire avait déjà été construit au V<sup>e</sup> siècle, probablement après le repeuplement de Sichem vers 480-475.<sup>22</sup> Donc, au moment où le Pentateuque est promulgué, existaient à la fois le temple de Jérusalem et celui du Garizim. Il faut donc comprendre le Pentateuque davantage comme une co-production entre la Samarie et Jérusalem.<sup>23</sup>

D'ailleurs, lorsque le temple yahwiste des Judéens d'Éléphantine fut détruit par les Egyptiens vers 400 avant l'ère chrétienne, les responsables du temple écrivent à la fois aux responsables de Jérusalem et de Samarie, qu'ils reconnaissent, les uns et les autres, comme autorités en questions religieuses.<sup>24</sup>

Les correspondances avec Éléphantine attestent, à côté d'un collège de prêtres à Jérusalem, de l'existence d'un conseil « laïque » ou « conseil des anciens » (*Aramaic Papyri* II, 18-19) et l'on peut imaginer qu'il existe, à Samarie, une organisation comparable.

Contentons-nous de quelques exemples pour illustrer cette co-opération. Alors que *Deutéronome* 12 dit qu'il n'y a qu'un seul lieu saint que Yhwh va choisir pour que, là seulement, lui soient offerts des sacrifices, *Exode* 20,24-26 permet l'existence de multiples autels :

*Exode 20,24 : Tu me feras un autel de terre pour y sacrifier tes holocaustes et tes sacrifices de paix, ton petit et ton gros bétail. En tout lieu, où je ferai qu'un commémore mon nom, je viendrai vers toi et je te bénirai.*

<sup>22</sup> E. STERN et Y. MAGEN, "Archaeological Evidence for the First Stage of the Samaritan Temple on Mount Gerizim," *IEJ* 52, 2002, p. 49-57.  
<sup>23</sup> Voir à la fin de l'article.

<sup>24</sup> G. GRANEBOED, *Dimensions of Yahwism in the Persian period: Studies in the Religion and Society of the Judaean Community at Elephantine* (BZAW 488), Berlin - New York, de Gruyter, 2016.

Ensuite, en *Deutéronome* 27,4-8, le Pentateuque samaritain suivi d'un manuscrit de la Vulgate parle de la construction d'un autel surmonté Garizim :

*Deutéronome 27 :<sup>4</sup> Lorsque vous passerez le Jourdain, vous dresserez au mont Garizim (IM : Ebal) ces pierres que je vous ordonne aujourd'hui de dresser, et tu les enduiras de chaux.<sup>5</sup> Là, tu bâtriras un autel pour Yhwh, ton Dieu, [...] [...] Sur lui tu offriras des holocaustes à Yhwh, ton Dieu; tu offriras aussi des sacrifices de paix, là, tu mangeras et tu te réjouiras devant Yhwh, ton Dieu.*

Ces différents textes permettent l'acceptation du Pentateuque comme document fondateur aussi bien par les Ju déens que par les Samaritains, puisque le lieu choisi par Yhwh peut être compris soit comme se référant à Jérusalem, soit comme désignant le mont Garizim.

Le Pentateuque fait également de nombreuses concessions aux communautés de la diaspora : ainsi le roman de Joseph en *Genèse* 37-50, Thomas RÖMNER un produit probablement de la diaspora égyptienne,<sup>25</sup> montre aux Ju déens et Samaritains installés en Égypte (non seulement à Éléphantine, mais aussi dans le Delta) que l'on peut très bien y vivre. De même, le fait que Moïse, à la fin de la *Torâh*, meure en dehors de la terre promise (*Deutéronome* 34) peut également être compris comme reflétant la situation de la diaspora.

Le Pentateuque garde des traces qui montrent que, lors de la définition de l'étendue de la *Torâh*, il y avait deux camps différents.

### Penta- ou Hexateuque ?

Apparemment, il y avait une coalition de scribes et de prêtres qui voulaient intégrer, dans la *Torâh*, le livre de Josué qui à l'époque de la promulgation de la *Torâh* existait déjà. Pour ce faire, ils ont intégré, dans la *Torâh*, des versets qui rendent nécessaire le livre de Josué pour qu'ils deviennent compréhensibles<sup>26</sup>.

<sup>25</sup> Pour la compréhension de l'histoire de Joseph comme un roman de la diaspora voir à la fin de l'article.

<sup>26</sup> Pour la suite voir T. RÖMNER et M. Z. BREITLER, "Deuteronomy 34, and the Case for a Persian Hexateuch," *JBL* 119, 2000, p. 401-419.

Nous nous contenterons de deux exemples : le premier concerne la promenade des ossements de Joseph. En *Genèse* 50,25, avant sa mort, Joseph ordonne à ses frères d'emporter ses ossements lorsqu'ils partiront du pays d'Égypte ; et c'est, en effet, ce qu'ils font selon *Exode* 13,19. Mais, ensuite, dans le *Pentateuque*, cela devient un motif aveugle car ces ossements ne sont plus mentionnés. Pour savoir ce qui est arrivé aux ossements de Joseph, il faut, de fait, lire la fin de *Josué* 24 (v. 32) qui relate l'enterrement des ossements de Joseph.

Le deuxième exemple concerne la durée du don de la manne. Selon *Exode* 16,35 :

« Les fils d'Israël mangèrent de la manne pendant quarante ans jusqu'à leur arrivée en pays habité ; c'est de la manne qu'ils mangèrent jusqu'à leur arrivée aux confins du pays de Canaan.

Dans le *Pentateuque*, on ne sait pas quand la manne s'est arrêtée. Il faut lire *Josué* 5,12 :

La manne cessa le lendemain, quand ils mangèrent des produits du pays. Il n'y eut plus de manne pour les Israélites ; ils mangèrent des produits de Canaan cette année-là.

### Thème

L'idée d'un Hexateuque se trouve surtout dans le dernier chapitre du livre de Josué (ch. 24). Au chapitre 23, Josué fait un discours d'adieu dans lequel il annonce sa mort. Curieusement, au chapitre 24, on trouve un deuxième discours d'adieu, dans lequel Josué récapitule tous les événements depuis Abraham jusqu'à l'entrée dans le pays.

Ce résumé est comme l'avait déjà observé Gerhard von Rad, « un Hexateuque en miniature<sup>27</sup> ».

*Josué* 24 construit en effet Josué comme un deuxième Moïse,

<sup>25</sup> Josué conclut une alliance (*berit*) avec le peuple en ce jour-là ; il lui fixa des lois et des coutumes à Sichem. <sup>26</sup> Josué écrivit ces paroles dans le livre de la Loi de Dieu (*sepher torat 'elohim*). Il prit une grande pierre qu'il dressa là, sous le chêne, dans le sanctuaire de Yhwh.

L'expression *sepher torat 'elohim* est très rare et ne se retrouve dans la Bible hébraïque qu'en *Néhémie* 8,8 et 18.

<sup>27</sup> G. von RAD, "Das formgeschichtliche Problem des Hexateuch (1938)" in *Gesammelte Studien zum Alten Testamente* (TB 8), München, Chr. Kaiser, 1971, p. 9-86, p. 16.

«<sup>17</sup> Toute l'assemblée – ceux qui étaient revenus de la captivité – fit des huttes et habita dans ces huttes. Or, depuis le temps de Josué fils de Noun jusqu'à ce jour, les fils d'Israël n'avaient pas fait cela. Ce fut une très grande joie.<sup>18</sup> On lut dans le livre de la Loi de Dieu chaque jour, depuis le premier jour jusqu'au dernier. »

On peut alors supposer que l'expression « livre de la loi de Dieu » était le titre que l'on voulait donner à l'Hexateuque, alors que le nom « livre de la loi de Moïse » (*sepher torat moïse*) désignait, dès l'époque perse, le *Pentateuque*.

Cette alternative entre un Hexa- et un Pentateuque se reflète aussi dans le récit de la mort de Moïse en *Deutéronome* 34 :

Après le récit de la mort de Moïse (v. 5-7), les versets 8-9 font une transition directe avec l'époque de Josué :

<sup>8</sup> Les fils d'Israël pleurèrent Moïse dans les vallons de Moab pendant trente jours. Puis les jours de pleurs pour le deuil de Moïse s'acheverent ; <sup>9</sup> Josué, fils de Noun, était rempli d'un esprit de sagesse, car Moïse lui avait imposé les mains ; et les fils d'Israël l'écoutèrent, pour agir suivant les ordres que Yhwh avait donnés à Moïse.

Après ces versets, on peut passer directement à *Josué* 1,1 :

Après la mort de Moïse, serviteur de Yhwh, Yhwh dit à Josué, fils de Noun, auxiliaire de Moïse....

Cependant les protagonistes du Pentateuque ont ajouté à *Deutéronome* 34,8-9 les versets 10-12 qui introduisent une césure qualitative entre le *Pentateuque* et les livres suivants<sup>28</sup> :

*Deutéronome* 34: «<sup>10</sup> Plus jamais en Israël ne s'est levé un prophète comme Moïse, lui que Yhwh connaîtait face à face, lui que Yhwh avait envoyé accomplir tous ces signes et tous ces prodiges dans le pays d'Egypte devant le Pharaon, tous ses serviteurs et tout son pays,<sup>12</sup> ce Moïse qui avait agi avec toute la puissance de sa main, en suscitant toute cette grande terreur, sous les yeux de tout Israël. »

Ces versets font clairement une coupure avec l'histoire suivante. Il pourra y avoir des prophètes mais aucun d'eux n'égalera la figure de Moïse.

<sup>28</sup> T. RÖMER, "La mort de Moïse (Dt 34) et la naissance de la Torah à l'époque perse", *Foi & Vie* 103 CB 43 2004, p. 31-44.

Le choix qui s'est imposé en faveur de l'édition du *Pentateuque* et non de l'*Hexateuque* reflète un enjeu religieux et politique profond. Non seulement il souligne le caractère tout à fait exceptionnel de la médiation mosaïque, mais surtout il dissocie la révélation de la *Torah* de la possession du pays. Certes, la promesse du pays reste, mais cette promesse est revêtue d'un caractère eschatologique. Dans la perspective du *Pentateuque*, le pays devient quelque chose de secondaire par rapport à l'obéissance à la *Torah*, à laquelle il est subordonné.

La compilation de la *Torah* durant l'époque perse ne signifie pas pour autant que le texte du *Pentateuque* devient intouchable ; il est possible d'imaginer des ajours et des révisions jusqu'au début de l'époque hellénistique.

Selon la formule heureuse de Heinrich Heine, le *Pentateuque* est une « patrie portable », mais c'est aussi une patrie qui offre plusieurs lectures et différentes manières de comprendre la relation entre Yhwh et son peuple, voire entre Yhwh et l'ensemble de l'humanité. Dès sa compilation, le *Pentateuque* nécessite interprétation et actualisation, une tâche que le judaïsme entreprendra aussitôt.

## Thème

*Thomas Römer, né en 1955, exégète suisse spécialisé de la Bible hébraïque. Titulaire de la chaire Milieux Bibliques du Collège de France et administrateur. Professeur d'Ancien Testament à l'Université de Lausanne (Faculté de Théologie Protestante). Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres.*

### Compléments bibliographiques

- Note 3. T. RÖMER, “La formation du Pentateuque : Histoire de la recherche”, in T. Römer, et al. (éd.), *Introduction à l'Ancien Testament* (Le Monde de la Bible 49), Genève, Labor et Fides, 2009 (2<sup>e</sup> éd.), p. 140-157 et O. ARTUS, *Le Pentateuque, histoire et théologie* (CE 156), Paris, Cerf, 2011.
- Note 6. I. FINKERSTEIN, “A Corpus of North Israelite Texts in the Days of Jeroboam II”, *HeBAI* 3/6, 2017, p. 262-289 et T. RÖMER, “How Jeroboam II became Jeroboam II”, *HeBAI* 6/3, 2017, p. 372-382.
- Note 14. T. RÖMER, *Israels Väter. Untersuchungen zur Väterthematik im Deuteronomium und in der deuteronomistischen Tradition* (OBO 99), Freiburg (CH) – Götingen, Universitätsverlag, Vandenhoeck & Ruprecht, 1990, p. 545-548 ; K. SCHMID, *Erzvater und Exodus. Untersuchungen zur doppelten Begründung der Ursprünge Israels innerhalb der Geschichtsschreibung des Alten Testaments* (WMANT 81), Neukirchener Verlag, 1999 ; E. BLUM, “The Literary Connection Between the Books of Genesis and Exodus and the End of the Book of Joshua”, in T. B. DOZEMAN et K. SCHMID (éd.), *A Farewell to the Yahwist? The Composition of the Pentateuch in Recent European Interpretation* (SBL Symposium Series 34), Atlanta, GA, Society of Biblical Literature, 2006, p. 89-106.
- Note 18. Ainsi p. ex. F. CRÜSEMANN, “Le Pentateuque, une Torah. Prologomènes à l'interprétation de sa forme finale”, in A. DE PURY (éd.), *Le Pentateuque en question* (Le Monde de la Bible 19), Genève, Labor et Fides, 1991, p. 339-360 et E. A. KNAUF, “Audituar et altera pars. Zur Logik der Pentateuchredaktion”, *BKits* 53, 1998, p. 118-126.
- Note 19. Pour une discussion et critique de l'autorisation impériale voir J.-L. SKA, “Le Pentateuque et la politique impériale perse”, *Foi & Vie* 1003 CB 43 2004, p.17-30 ; K.-J. LEE, *The Authority and Authorization of The Torah in the Persian Period* (CBET 64), Leiden, Peeters, 2011.
- Note 23. B. HENSEL, *Juda und Samaria: Zum Verhältnis zweier nachexilischer Judentummen* (FAT 110), Tübingen, Mohr Siebeck, 2017 et D. NOCQUET, *La Samarie, la Diaspora et l'achevement de la Torah : territorialités et internationalités dans l'Hexateuque* (OBO 284), Fribourg – Göttingen, Academic Press – Vandenhoeck & Ruprecht, 2017.
- Note 25. T. RÖMER, “Joseph approché. Source du cycle, corpus, unité”, in O. ABEL et F. SMYRTH (éd.), *Le livre de traverse. De l'exégèse biblique à l'anthropologie (Patrimoines)*, Paris, Cerf, 1992, p. 73-85 ; J.-M. HUSSER, “L'histoire de Joseph”, in M. QUÉSNÉ et P. GRUSON (éd.), *La Bible et sa culture. Ancien Testament*, Paris, Desclée de Brouwer, 2000, p. 112-122 ; C. UERLINGER, “Fratrie, filiations et paternités dans l'histoire de Joseph (Genèse 37-50\*)”, in J.-D. MACCHI et T. RÖMER (éd.), *Jacob. Commentaire à plusieurs voix de Gen. 25-36. Mélanges offerts à Albert de Pury* (Le Monde de la Bible 44), Genève, Labor et Fides, 2001, p. 303-328 ; H. C. P. KIM, “Reading the Joseph Story (Genesis 37-50) as a Diaspora Narrative”, *CBQ* 75, 2013, p. 219-238.